

URBEO

Urbanisme, Villes & Territoires

8 quai Antoine Riboud
69002 Lyon
Tel : 09 84 20 16 32
Fax : 09 89 20 16 32
agence@urbeo.fr

ELABORATION DU PLUi **Communauté de Communes Plaine du Nord Loiret**

COMPTE-RENDU	Réunion n°01
DATE	15/01/2019 - 18h00
LIEU	Siège de la CCPNL

Rédacteur :

Sylvain PIERRE

OBJET	Réunion de lancement PLUi				
--------------	---------------------------	--	--	--	--

ORGANISME	NOM Prénom	Fonction	Conv.	Prés.	Diffus.
Maîtrise d'Ouvrage					
Communauté de Communes Plaine du Nord Loiret	LIROT Jean-Marc	Maire d'Andonville	X	X	-
	GAUCHER Dominique	Maire d'Attray	X	X	-
	CITRON Jacques	Maire Bazoches-les-Gallerandes	X	X	-
	CHATELAIN Danielle	Maire déléguée de Bazoches-les-Gallerandes	X	X	-
	CHOFFY Patrick	Maire de Boisseaux	X	X	-
	THOMAS Didier	Maire de Charmont-en-Beauce	X	X	-
	DUPRE Céline	Maire Châtillon-le-Roi	X	X	-
	ROUSSEAU Pierre	Maire de Chaussy	X	X	-
	POINCLOUX Daniel	Maire de Crottes-en-Pithiverais	X	X	-
	POISSON Bertrand	Maire d'Erceville	X	X	-
	MERLET Bertrand	Conseiller municipal, Greneville-en-Beauce	X	X	-
	BOURGEOIS Martial	Maire de Jouy-en-Pithiverais, Président de la CCPNL	X	X	-
	PANNEKOUCKE Maria	Ajoint à Léouville	X	X	-
	THUILLIER Alain	Maire d'Oison	X	X	-
	VANNIER Vincent	1er adjoint d'Oison	X	X	-
	CHAMBRIN Michel	Maire d'Outarville	X	X	-
	DELANOUE Pierre-Etienne	1er adjoint à Tivernon	X	X	-
	IMBAULT Chantal	Maire déléguée de Faronville	X	X	-
	BRUNEAU James	DGS de la CCPNL	X	X	-

Partenaires						
DDT 45	VILLETTE Blandine	SUADT (Service urbanisme, aménagement et développement du territoire)	X	X	-	
	RENAULT Eric	SUADT	X	X	-	

Maîtrise d'Oeuvre PLU						
URBEO	PIERRE Sylvain	Urbaniste-Architecte	X	X	X	
URBEO	SIMON Lucie	Paysagiste	X	Exc.	-	
URBAN-ECO	LINGLART Marine	Directrice	X	X	-	
ASEA Avocats	SEVINO Aldo	Avocat	X	Exc.	-	

La Communauté des Communes Plaine du Nord Loiret est en charge de la diffusion du compte-rendu auprès des personnes concernées.

X Diffusion du Compte-Rendu à l'adresse email personnelle de l'interlocuteur

** Diffusion du Compte-Rendu à l'adresse-contact de la CCPNL ou du service responsable*

Exc. Absent, excusé.

ORDRE DU JOUR

- Réunion de lancement de la mission PLUi de la CCPNL

PIÈCES JOINTES au COMPTE-RENDU

- PJ1 : Feuille d'émargement
- PJ2 : Présentation powerpoint d'URBEO

Sauf remarques écrites reçues sous 8 jours, ce compte-rendu est considéré comme validé.

• Introduction

M. BOURGEOIS, président de la CCPNL introduit la séance avec pour objet notamment le lancement de l'élaboration du PLUi. La réunion débute par un tour de table de l'ensemble des participants.

M. PIERRE, architecte-urbaniste à l'agence URBEO (mandataire du groupement d'études en charge d'accompagner la CCPNL dans l'élaboration du PLUi) présente les différents membres du groupement :

- URBEO sera en charge des volets urbanisme, architecture et paysage,
- URBAN-ECO sera en charge des volets environnementaux,
- ASEA Avocats se chargera de l'accompagnement procédural et des conseils juridiques sur l'avancement du PLUi.

Une équipe pluridisciplinaire (architecte, urbaniste, paysagiste, environnementaliste, agronome, avocat...) accompagnera l'intercommunalité dans la définition de son document d'urbanisme intercommunal.

- **Déroulement des étapes d'élaboration du PLUi**

L'élaboration du PLUi suivra 5 étapes :

- phase 1 : définition d'un diagnostic du territoire (6 mois 1/2)
- phase 2 : élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) (6 mois 1/2)
- phase 3 : Définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (3 mois ½)
- phase 4 : Établissement des règlements écrits et graphiques (7 mois ½)
- phase 5 : phase procédurale allant de l'arrêt du projet de PLUi à l'approbation du document d'urbanisme (10 mois).

L'approbation du PLUi est envisagée pour décembre 2021 avec une césure durant la période des élections municipales.

M. PIERRE rappelle ensuite les attendus de chaque phase et les modalités de concertation avec les élus et avec le public (Cf. powerpoint présentation en pièce jointe). La toute première étape correspondra à une assemblée générale ayant vocation à expliquer le contenu et le déroulement des différentes étapes du PLUi aussi bien aux élus qu'aux différents partenaires (personnes publiques associées, principales associations...). A la suite de ce séminaire sera organisée une série de rencontres communales avec les élus de chaque commune. Il s'agira de faire un point sur les problématiques, les principaux enjeux et les projets à court-moyen-long terme pour les collectivités. D'autres entretiens seront organisés avec les forces vives du territoire (principaux acteurs socioéconomiques). La phase diagnostic s'achèvera d'ici l'été 2019. La phase d'élaboration du PADD sera menée dans le second semestre 2019. Pour ces premières phases de travail, un peu plus d'une réunion par mois seront menées. Comme mentionné précédemment, la première étape consiste à caler le séminaire de lancement et les entretiens-visites avec les élus communaux. Après échange, le planning suivant a été validé :

- le séminaire de lancement sera organisé le 26 février à 18h00, le lieu reste à confirmer par la CCPNL (a priori à Bazoches-les-Gallerandes)
- les entretiens communaux seront organisés dans chaque mairie selon le calendrier suivant :

	27/02/19	28/02/19	05/03/19	08/03/19
8h00 – 10h00	Tivernon	Erceville	Léouville	Chaussy
10h30 - 12h30	Oison	Boisseau	Charmont-en-Beauce	Attray
13h30 - 15h30	Crottes-en-Pithiverais	Andoville	Greneville-en-Beauce	Jouy-en-Pithiverais
16h00 - 18h00	Bazoches-les-Gallerandes	Outarville	Châtillon-le-Roi	

Au niveau réglementaire, Mme VILLETTÉ et M. RENAULT indique que la délibération de prescription présente des insuffisances. Une délibération complémentaire devra être prise notamment en ce qui concerne les modalités de concertation. Il s'agira notamment de savoir quels éléments seront mis à disposition du public. M. PIERRE confirme qu'une relecture de la délibération initiale sera opérée par le cabinet juridique.

M. BRUNEAU, Directeur Général des Services de la CCPNL, indique que trois intercommunalités dont la CCPNL partagent le même service instructeur de droit des sols. M. PIERRE indique que ce service devra participer aux réunions lors de la rédaction des règlements car il sera en charge de son application au jour le jour.

M. BOURGEOIS, président de la CCPNL, indique que le SCOT est en cours de révision. Celui-ci est entré en phase d'arrêt. Un rappel des orientations générales du SCOT sera nécessaire dans le cadre du PLUi. M. PIERRE confirme que durant le séminaire :

- une présentation des principales orientations du SCOT sera réalisée,
- ainsi qu'une présentation du Porter à Connaissance de l'Etat.

La DDT45 confirme sa participation. Plusieurs personnes publiques associées sont listées. Celles-ci seront conviées au séminaire de lancement parmi lesquelles :

- la chambre d'agriculture,
- le PETR en charge du SCOT.

La liste des PPA sera transmise par la CCPNL au cabinet URBEAO.

- **Interrogations sur la procédure de PLUi.**

Un élu demande quelle est la « durée de vie » du PLUi ? M. PIERRE indique qu'un PLUi a vocation à s'appliquer durant 10-15 ans. Une évaluation des effets du PLUi devra se tenir d'ici 9 ans.

Un élu demande à la DDT45 les modalités, implications et délais du versement du PLUi et des documents d'urbanisme locaux sur le géoportail de l'urbanisme. Pour le moment, les communes n'ont pas l'obligation de verser leur document d'urbanisme actuel sur le géoportail. Il ne bloque pas l'opposabilité du document d'urbanisme. Le PLUi quant à lui devra obligatoirement être inséré au géoportail. A partir de 2022 (date à confirmer par la DDT45), l'enregistrement des documents d'urbanisme sur le géoportail devrait être obligatoire.

M. BOURGEOIS demande au cabinet URBEAO si le groupement d'études rédigera des articles relatifs à l'avancement du PLUi. M. PIERRE confirme que plusieurs articles seront rédigés. Ils pourront être diffusés sur le site internet de la CCPNL, dans les bulletins municipaux ou encore dans la presse locale. En plus, une exposition itinérante visera à informer la population sur l'évolution du contenu du PLUi. A cela s'ajoutera la diffusion de « cahiers communaux » et de « cahiers citoyens » ayant pour but de recueillir la parole et l'expertise du quotidien des habitants.

- **Echanges de documents et d'informations**

M. BRUNEAU rappelle que les communes ont été récipiendaires d'une liste de documents à transmettre à URBEAO via la CCPNL. M. BRUNEAU remet à M. PIERRE les premiers documents recueillis en version papier ainsi qu'une clef USB regroupant les informations sur Charmont-en-Beauce.

M. PIERRE indique que pour faciliter les échanges de fichiers, un serveur dédié sera mis à disposition de la CCPNL et des communes. L'adresse internet sera communiquée prochainement.

PROCHAINES ETAPES

URBEO transmettra :

- l'adresse d'un portail internet qui sera le lieu de transmission des fichiers entre le groupement d'études, la CCPNL et les communes.

REUNIONS

- Séminaire de lancement du PLUi avec l'ensemble des élus, les PPA et les personnes publiques consultées (associations...) le 26/02/2019 à 18h00 (lieu à confirmer)



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

Conseil Communaulaire

15/01/2019

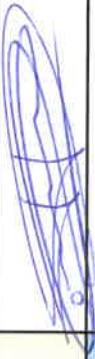
Titulaire / Suppléant	Voix	Nom	Prénom	Ville	Emargement	Fondé(e) de pouvoir de ...
Titulaire	Délégitif	LIROT	Jean Marc	ANDONVILLE		
Suppléant	Délégitif	GUERTON	Gaëtan	ANDONVILLE		
Titulaire	Délégitif	GAUCHER	Dominique	ATTRAY		
Suppléant	Délégitif	GUERINEAU	Christophe	ATTRAY		
Titulaire	Délégitif	CITRON	Jacques	BAZOCHE LES GALLERANDES		
Titulaire	Délégitif	CHATELAIN	Danielle	BAZOCHE LES GALLERANDES		
Titulaire	Délégitif	CHOFFY	Patrick	BOISSEAUX		
Suppléant	Délégitif	LEBLOND	Valérie	BOISSEAUX		
Titulaire	Délégitif	THOMAS	Didier	CHARMONT EN BEAUCE		
Suppléant	Délégitif	SAGIE	Marcel	CHARMONT EN BEAUCE		



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

Conseil Communauteaire

15/01/2019

Titulaire / Suppléant	Voix	Nom	Prénom	Ville	Emargement	Fondé(e) de pouvoir de ...
Titulaire	Délégitative	DUPRE	Céline	CHATILLON LE ROI		
Suppléant	Délégitative	BESNARD	Jean	CHATILLON LE ROI		
Titulaire	Délégitative	ROUSSEAU	Pierre	CHAUSSY		
Suppléant	Délégitative	BACHELARD	Eugénie	CHAUSSY		
Titulaire	Délégitative	POINCLOUX	Daniel	CROTTEZ EN PITHIVERAIS		
Suppléant	Délégitative	IMBAULT	Thierry	CROTTEZ EN PITHIVERAIS		
Titulaire	Délégitative	POISSON	Bertrand	ERCEVILLE		
Suppléant	Délégitative	BONNEAU	Jérôme	ERCEVILLE		
Titulaire	Délégitative	BRISSON	Jean Louis	GRENEVILLE EN BEAUCE		
Suppléant	Délégitative	MERLET	Bertrand	GRENEVILLE EN BEAUCE		



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

Conseil Communaulaire

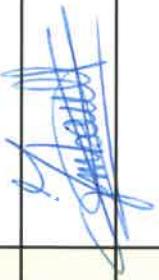
15/01/2019

Titulaire / Suppléant	Voix	Nom	Prénom	Ville	Emargement	Fondé(e) de pouvoir de ...
Titulaire	Délibérative	BOURGEOIS	Martial	JOUY EN PITHIVERAIS		
Suppléant	Délibérative	MONCEAU	Daniel	JOUY EN PITHIVERAIS		
Titulaire	Délibérative	PETIT	Christine	LEOUVILLE		
Suppléant	Délibérative	PANNEKOUCKE	Maria	LEOUVILLE		
Titulaire	Délibérative	THUILIER	Alain	OISON		
Suppléant	Délibérative	VANNIER	Vincent	OISON		
Titulaire	Délibérative	CHAMBRIN	Michel	OUTARVILLE		
Titulaire	Délibérative	DAVID	Gwendoline	OUTARVILLE		
Titulaire	Délibérative	DESFORGES	Philippe	TIVERNON		
Suppléant	Délibérative	DELANOUE	Pierre-Etienne	TIVERNON		



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Conseil Communaulaire

15/01/2019

Titulaire / Suppléant	Voix	Nom	Prénom	Ville	Emargement	Fondé(e) de pouvoir de ...
Titulaire	Consultative	VILLARD	André	ALLAINVILLE EN BEAUCE		
Titulaire	Consultative	IMBAULT	Chantal	FARONVILLE		
Titulaire	Consultative	GAÏTANAROS	Yves	SAIN PERAVY EPREUX		
Titulaire	Consultative	CHANTEAU	Jean-Claude	TEILLY SAINT BENOIST		



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÉUNION DE LANCEMENT
15 JANVIER 2019

DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

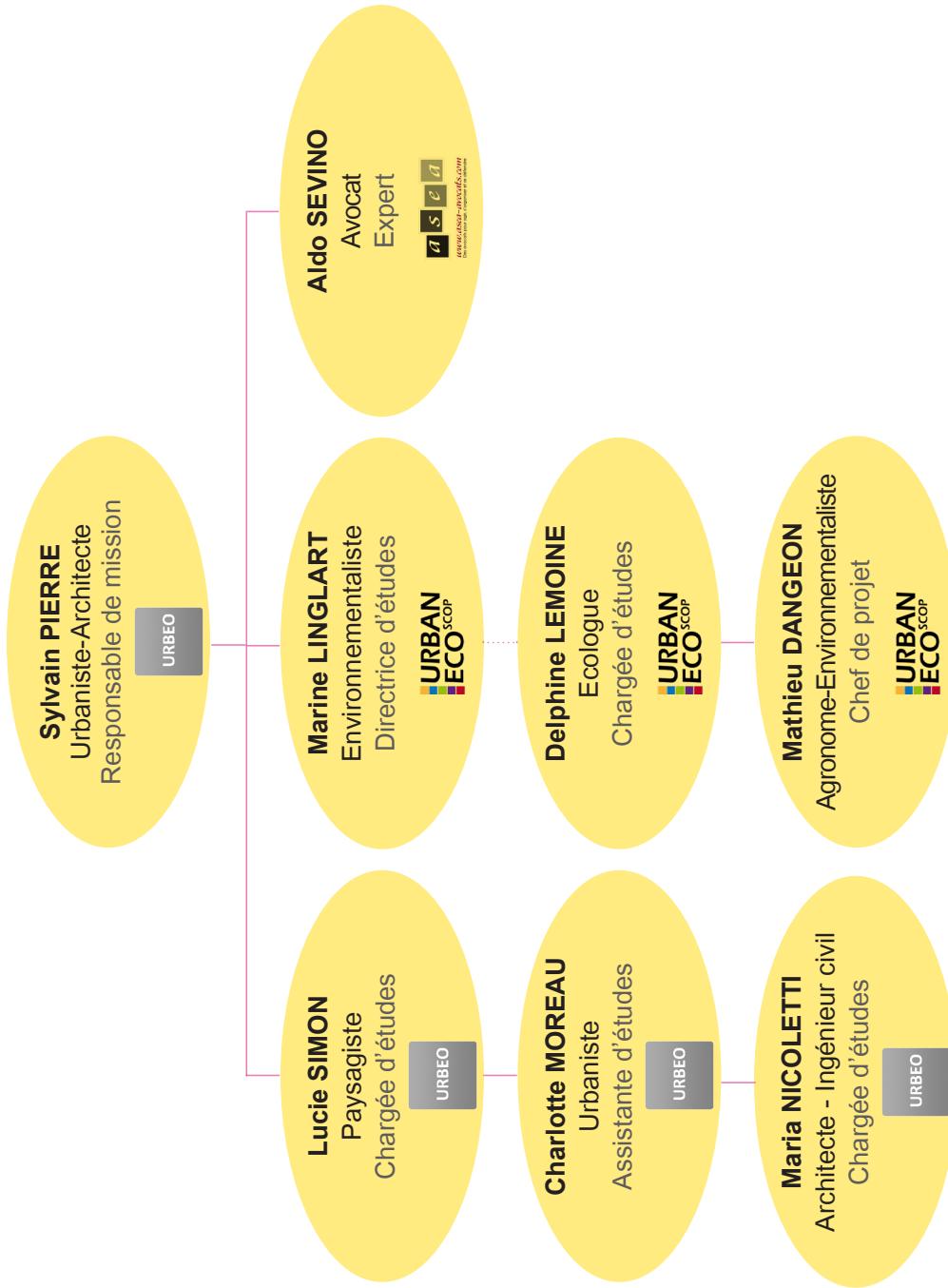
- I. PRÉSENTATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE SES PARTENAIRES
- II. PRÉSENTATION DU GROUPEMENT & DE L'ÉQUIPE-PROJET
- III. RAPPEL DES FONDAMENTAUX & ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE PLUi
- IV. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE ET DE LA MÉTHODOLOGIE
- V. CALENDRIER
- VI. ÉCHANGES - PREMIÈRES INFORMATIONS & DOCUMENTS

I. PRÉSENTATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE SES PARTENAIRES

II. PRÉSENTATION DU GROUPEMENT & DE L'ÉQUIPE-PROJET



II. PRÉSENTATION DU GROUPEMENT & DE L'ÉQUIPE-PROJET



III. RAPPEL DES ETAPES D'ÉLABORATION DU PLUi



III. RAPPEL DES ETAPES D'ÉLABORATION DU PLUi

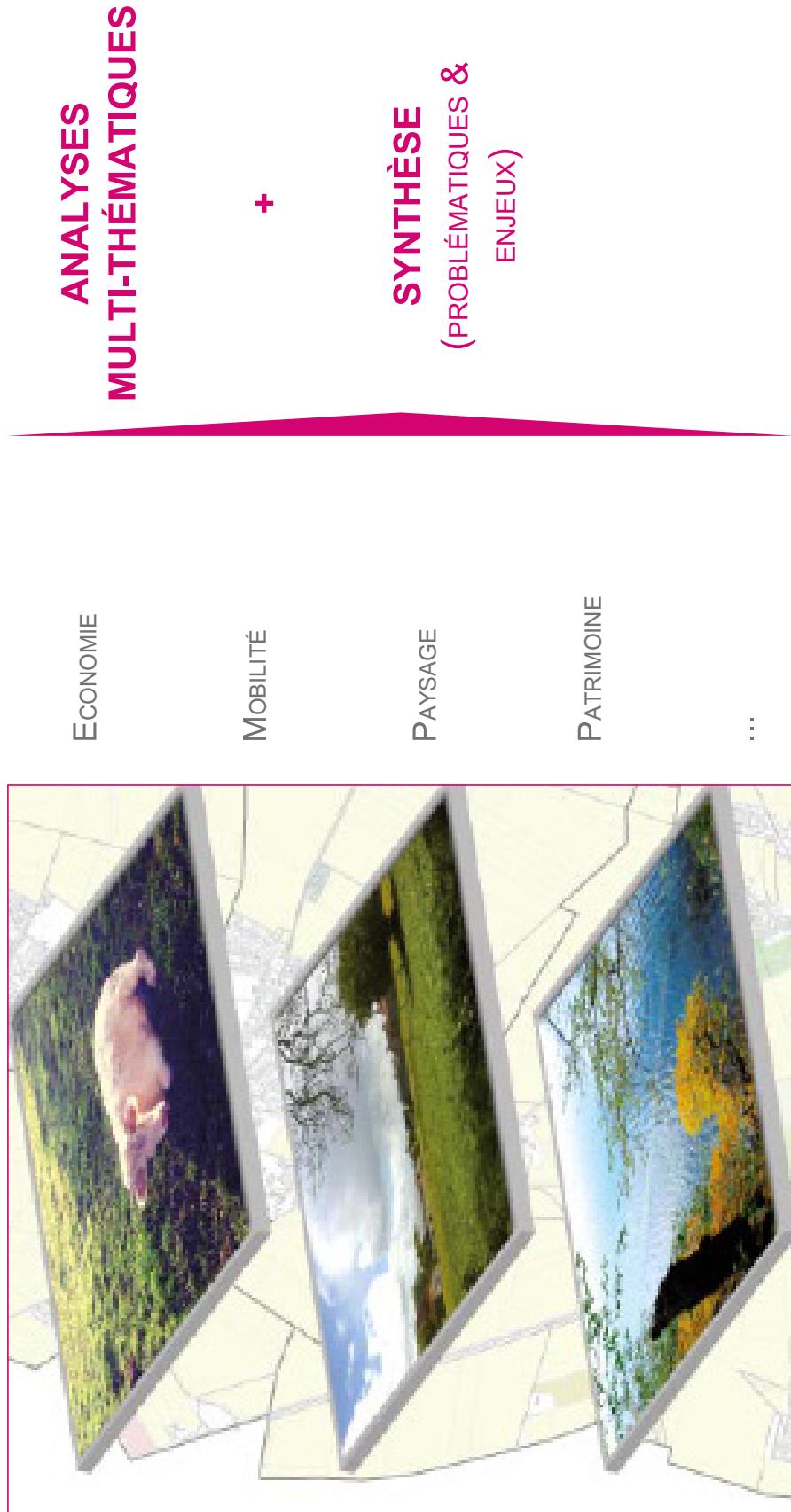
PHASE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES & ENJEUX DU TERRITOIRE

- QUELLE STRUCTURATION DU TERRITOIRE ? (*ORGANISATION, IDENTITÉ SOCIALE, CULTURELLE, ÉCONOMIQUE, AGRICOLE...*)
- QUELLES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE ? (*FACTEURS D'INFLUENCE EXTERNES OU INTERNES AU TERRITOIRE : ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX...*)
- QUELLES SENSIBILITÉS DU TERRITOIRE ? (*PAYSAGÈRE, ENVIRONNEMENTALE...*)
- QUELLES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT OU D'ÉVOLUTION ? (*MARGES DE MANOEUVRE...*)

III. RAPPEL DES ETAPES D'ÉLABORATION DU PLUI

PHASE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

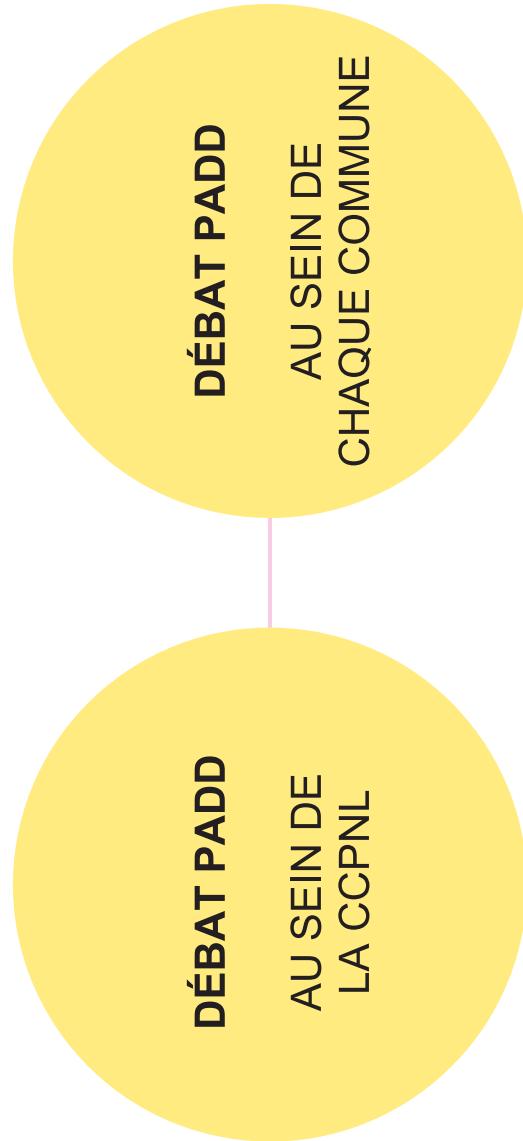


III. RAPPEL DES ETAPES D'ÉLABORATION DU PLUI

PHASE 2 : PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES)

FORMULATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA CCPNL

QUEL TERRITOIRE À L'HORIZON 2035 ?



III. RAPPEL DES ETAPES D'ÉLABORATION DU PLUi

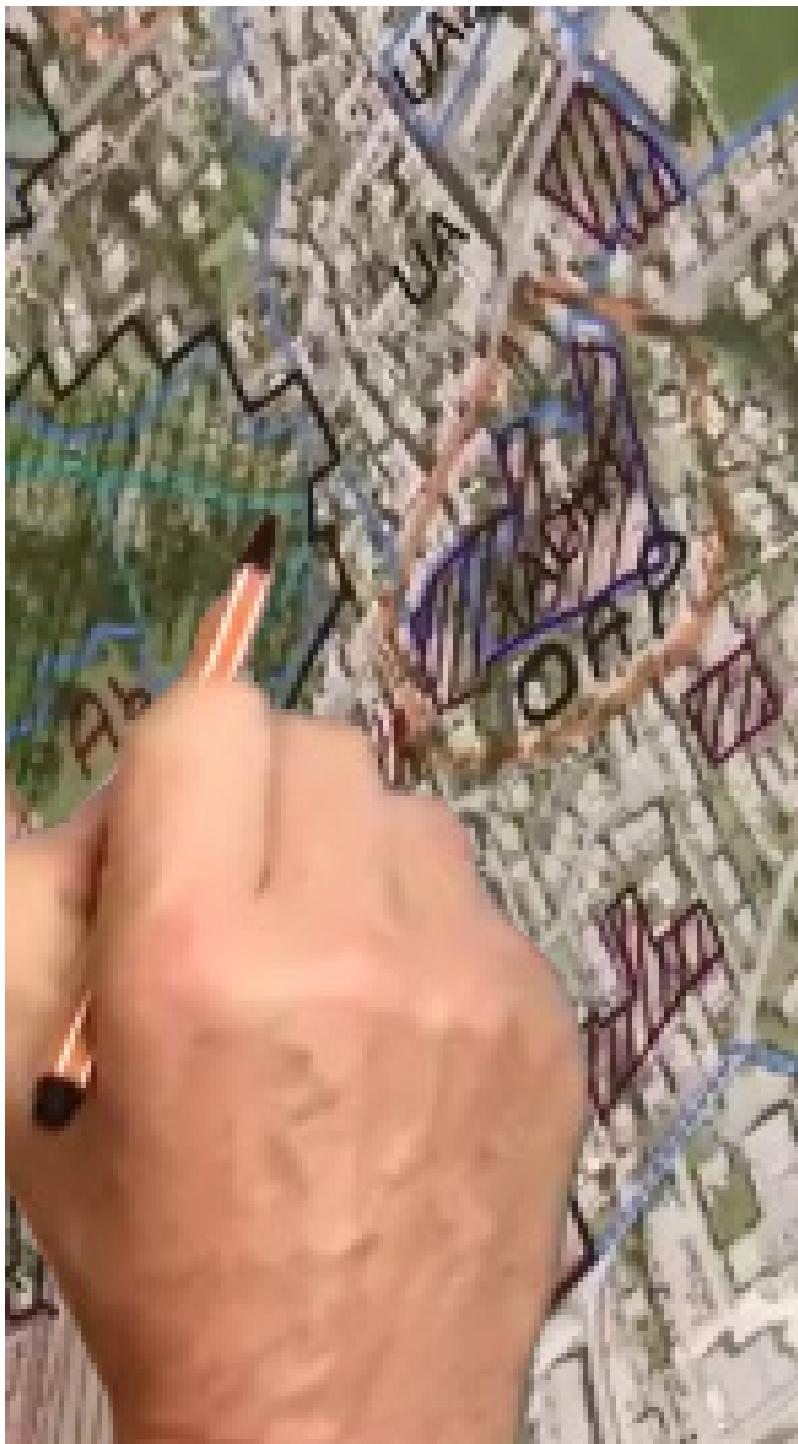
PHASE 3 : OAP (ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION)

DÉFINITION D'ORIENTATIONS
D'AMÉNAGEMENT SUR DES
SECTEURS DÉTERMINÉS OU
SELON UNE THÉMATIQUE



III. RAPPEL DES ETAPES D'ÉLABORATION DU PLUi

PHASE 4 : ÉLABORATION DU RÈGLEMENT ÉCRIT & GRAPHIQUE



III. RAPPEL DES ETAPES D'ÉLABORATION DU PLUI

PHASE 5 : ASSISTANCE PROCÉDURALE

ARRÊT DU PROJET DE PLUI

TABLEAU D'ANALYSE - ENQUÊTE PUBLIQUE

Particularités concernées				N°	Synthèse des remarques des habitants	Pièces du PLU
DESGOUTTE Pierre	1	Chasser en zone constructible (UB) le caractère n°72 au motif que la parcelle est la seule à ne pas être inscrite comme constructible dans le quartier	4.2 Règlement graphique			
VACHER Benoit	2	Ramener l'habitation d'une maison bléie au 34 chemin du cours Bellard, déclassée en zone A	4.2 Règlement graphique			
GENESTIER Walfred et Johanne	3	Le bâtiment situé au 3 chemin de l'église n'est plus un bâtiment agricole. C'est un bâtiment de stockage de matériel et de matériel.	4.2 Règlement graphique			
BAUDIN Laurent	4	Un bâtiment situé au 17 chemin du manoir de Rihet n'apparaît pas sur le règlement graphique	4.2 Règlement graphique			
ASSOCIATION SCIONE	5	Chasser en zone constructible (UB) la parcelle AC9 à Lomme (n°C165)	4.2 Règlement graphique			
GENDRE Jean-Michel	6	Chasser en zone constructible (UB) les caractéristiques N25, 309 et 326 au motif qu'elles relèvent d'aménagement au moment où le terrain en question possède des éléments très importants et de caractère patrimonial, le Relais des Chanoines, que des constructions existantes sont situées de part et d'autre du terrain, que le projet est irréel à cause de la ZAC	4.2 Règlement graphique			
	7	Réassociation de deux zones classées et notamment du site de l'eglise Sainte-Radegonde se dit inopérante du projet de plan en raison de la surface d'implantation aménagée (3,15 ha) et des tailles (45 mètres). L'assocation demande la transmission de la notice d'impact du plan pré-projecté.				
	8	Chasser en zone constructible (UB) 3 parcelles (10, 110 et 113) en plus de la parcelle n°108 au motif que le résultat d'aménagement est déjà existant, que les terrains sont 4.2 Règlement graphique bons et des très importants ont été engagés.				
BOURGEOIS Sophie JCG	9	Chasser en zone constructible (UB) la parcelle n°Z2C0 au motif que celle-ci est trop petite pour être exploitée par un agriculteur	4.2 Règlement graphique			

CONSULTATION PPA (3 MOIS)

ENQUÊTE PUBLIQUE

APPROBATION

Prise en compte totale de la proposition	Prise en compte partielle ou intégration avec des ajustements ou apports additionnels
Propositions suivies	Propositions suivies

III. RAPPEL DES ETAPES D'ÉLABORATION DU PLUi

PHASE 5 : ASSISTANCE PROCÉDURALE

ADAPTATION DU PROJET DE PLUi - MODIFICATION POST-ENQUÊTE PUBLIQUE

DOSSIER D'ARRÊT DU PROJET



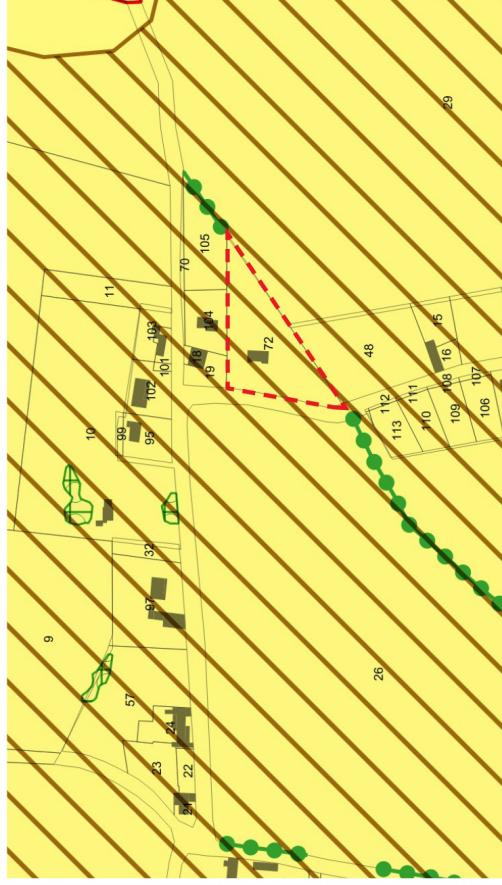
DOT 03

- Sur le secteur de Lyonne, parcelle n°72, s'agit-il réellement d'une construction agricole?

DEMANDE DE M. DESCOUETTE

- Classer en zone constructible (UB) la parcelle n°72 au motif que la parcelle est la seule à ne pas être inscrite comme constructible dans le quartier

DOSSIER D'APPROBATION



ADAPTATION POST-ENQUÊTE PUBLIQUE

- La parcelle n°72 ne comporte pas de bâtiment agricole. Celle-ci sera reclassée comme les parcelles voisines N°19 et 104. Cependant, en réponse aux remarques des personnes publiques associées visant à limiter les surfaces urbanisables dans le hameau de Lyonne, la totalité des zones UB située au Nord de la RD2029 est reclassée en zone agricole. Ainsi, la parcelle n°72 sera maintenue en zone agricole. Le relèvement de la zone A permettra cependant les extensions de bâtis existants et réalisation d'une annexe supplémentaire. Ces modifications suivent l'avis du commissaire enquêteur.

IV. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

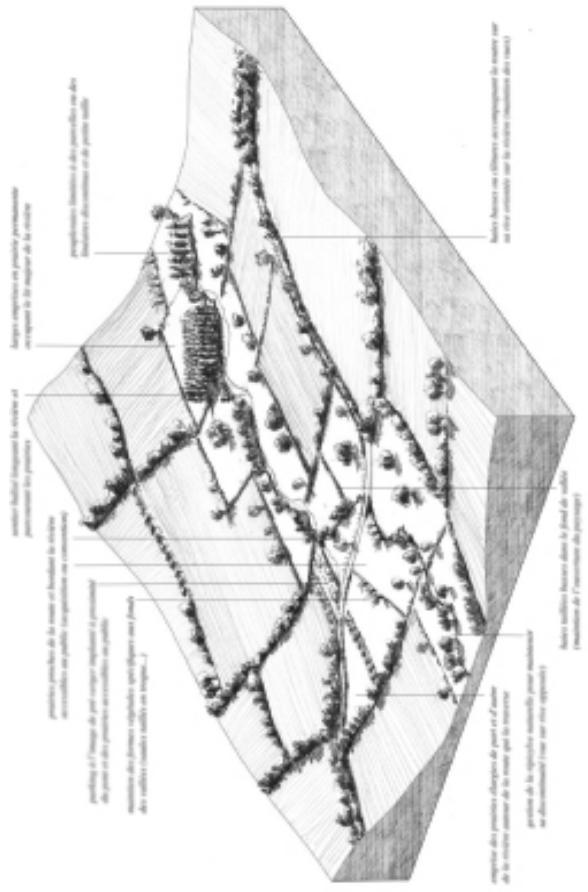
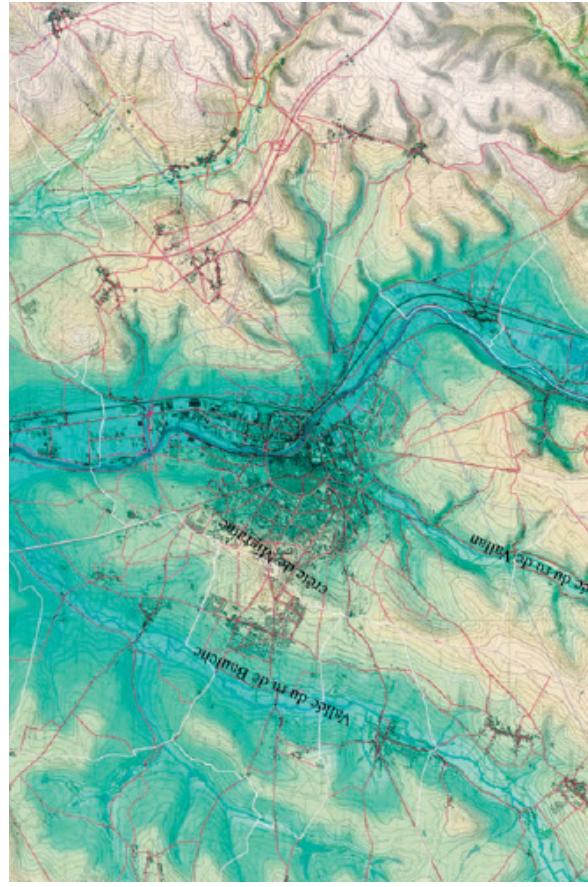
ÉTAPES	RÉUNIONS	CONCERTATION
LANCEMENT	<ul style="list-style-type: none">• 1 RÉUNION DE LANCEMENT• 1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE• RENCONTRES COMMUNALES (ENTRETIENS + VISITES)	
ANALYSES	<ul style="list-style-type: none">• 3 RÉUNIONS THÉMATIQUES• 1 RÉUNION DE SYNTHÈSE	<ul style="list-style-type: none">• CONCOURS PHOTOS OUVERT AUX HABITANTS• ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT (À DÉFINIR) AVEC LA MAISON DES JEUNES D'OUTARVILLE• CAHIERS «CITOYENS»• CAHIERS COMMUNAUX
DIAGNOSTIC	<ul style="list-style-type: none">• 1 RÉUNION DE TRAVAIL• 1 RÉUNION AVEC LES PPA	<ul style="list-style-type: none">• 1 RÉUNION PUBLIQUE• EXPOSITION ITINÉRANTE

PHASE 1 - DIAGNOSTIC (6 Mois 1/2)

IV. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

PHASE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

UN DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE, DYNAMIQUE, PROSPECTIF ET PROBLÉMATISÉ



IV. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

PHASE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

ANALYSES THÉMATIQUES & SYNTHÈSE TRANSVERSALE

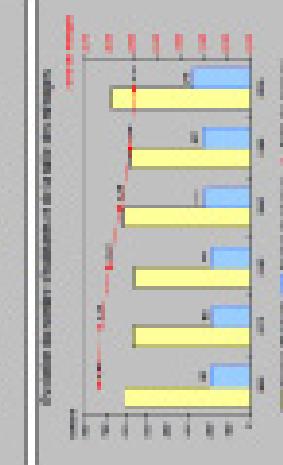
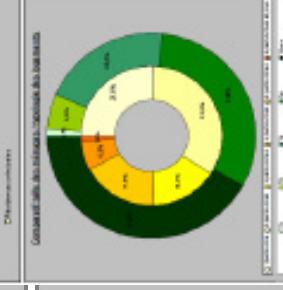
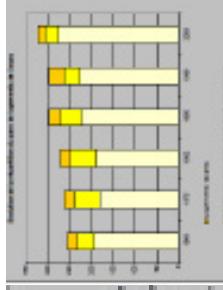
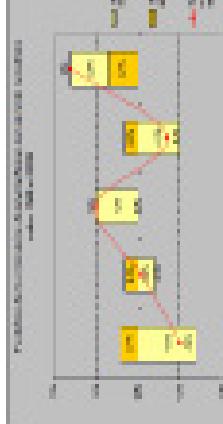
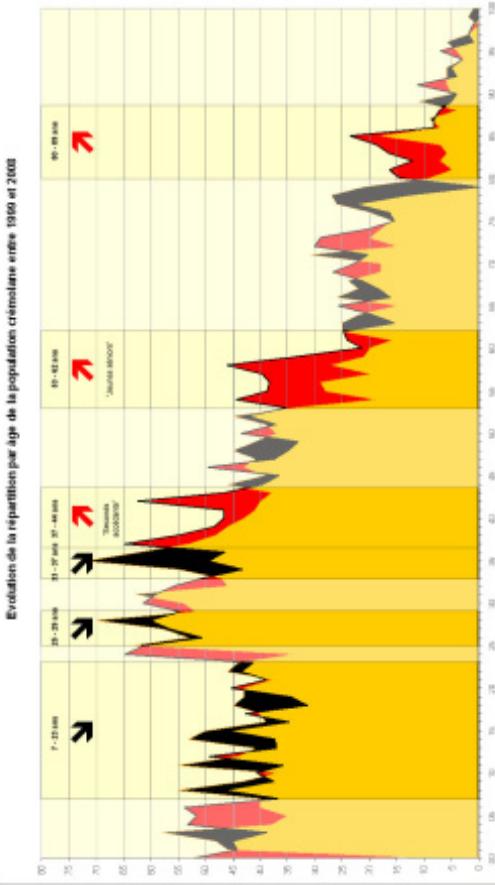
SOCIO-DÉMOGRAPHIE

HABITAT

ÉQUIPEMENTS PUBLICS

...

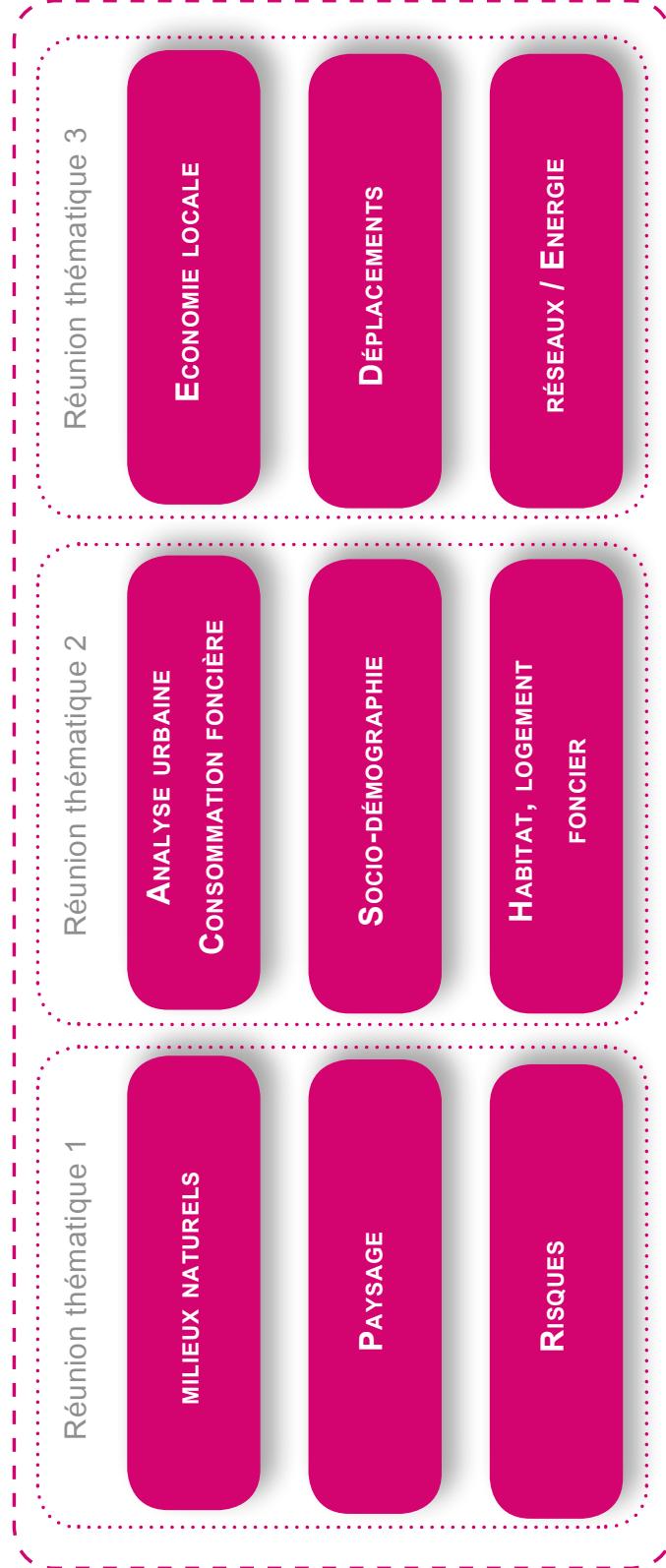
Évolution de la répartition par âge de la population créteilaine entre 1999 et 2008



IV. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

PHASE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

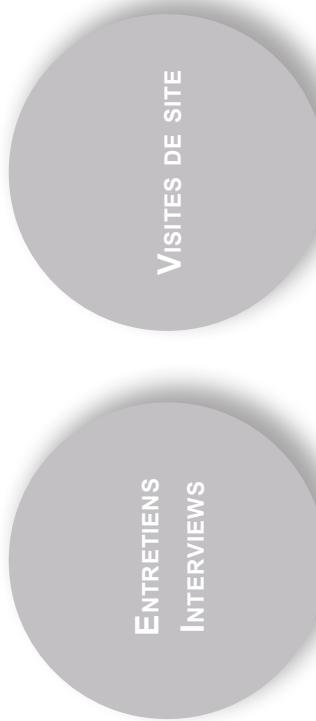
3 RÉUNIONS THÉMATIQUES



IV. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

PHASE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

RENCONTRES, ENTRETIENS, VISITES



ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

- ASSOCIATION CAP (CULTIVONS L'AVENIR DU PITHIVERAIS),
- CIAS (CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE),
- RAM (RELAI D'ASSISTANTE MATERNELLE),
- ADEL (AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU LOIRET)
- OFFICE DU TOURISME DU GRAND PITHIVERAIS
- ETC.

IV. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

ÉTAPES

SCÉNARI D'AMÉNAGEMENT

RÉUNIONS

- 3 RÉUNIONS DE TRAVAIL

CONCERTATION

RÉDACTION PADD

- 2 RÉUNIONS DE TRAVAIL
- 2 RÉUNIONS COMMUNAUTAIRES
- 1 RÉUNION AVEC LES PPA

- 1 RÉUNION PUBLIQUE
- EXPOSITION ITINÉRANTE

=> SOLICITATION DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

PHASE 2 - PADD (6 Mois 1/2)

IV. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

PHASE 2 : PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES)

1/ ATELIERS PROSPECTIFS

- COMMENT VIVRONS-NOUS EN 2035 ?
- COMMENT TRAVAILLERONS-NOUS ?
- QUELLES RESSOURCES AURONS-NOUS ?
- COMMENT NOUS DÉPLACERONS-NOUS ?
- DE QUELS SERVICES AURONS-NOUS BESOIN ? ...

2/ ATELIER SUR LES «VALEURS»

- QUELLE(S) AMBITION(S) ? QUELLE VISION POUR LE TERRITOIRE ?
 - QUELLE(S) IDENTITÉ(S) POUR LE TERRITOIRE DEMAIN ?
- => DÉFINITION DU CADRE DE COHÉRENCE DU PADD

3/ STRUCTURATION DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE

=> AXES / ORIENTATIONS / OBJECTIFS / ACTIONS

IV. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

PHASE 2 : PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES)

MÉTHODE PARTICIPATIVE



ATELIERS PROSPECTIFS

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT

RÉDACTION DU PADD

IV. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

ÉTAPES

RÉUNIONS

CONCERTATION

DÉFINITION D'**OAP**

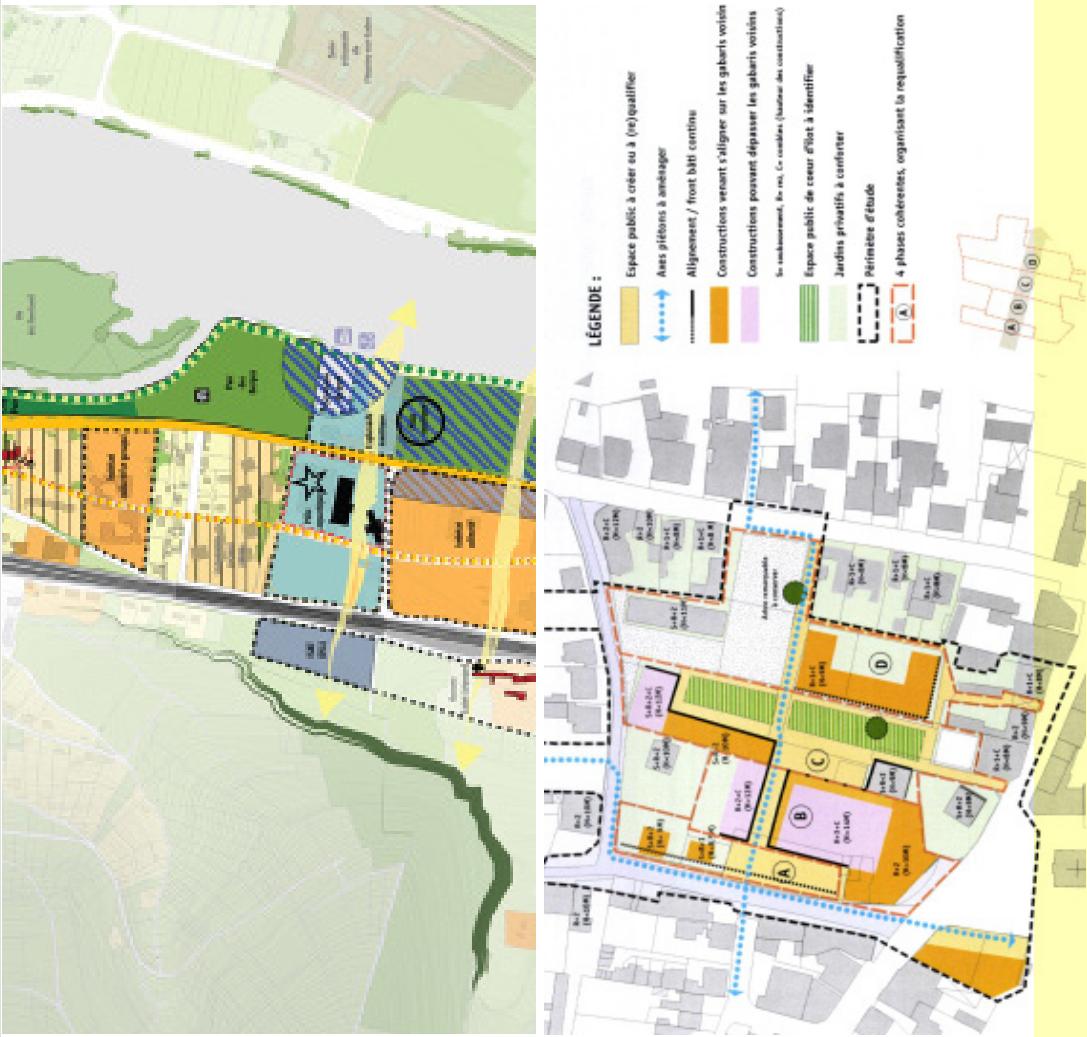
- 2 RÉUNIONS DE TRAVAIL
- 1 RÉUNION AVEC LES PPA

- EXPOSITION ITINÉRANTE

PHASE 3 - OAP (3 mois 1/2)

IV. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

PHASE 3 : OAP (ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION)



IV. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

ÉTAPES

RÉUNIONS

CONCERTATION

ÉLABORATION RÈGLEMENTS & GRAPHIQUES & ÉCRITS

- 7 RÉUNIONS DE TRAVAIL
- 1 RÉUNION AVEC LES PPA
- 1 CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DES MAIRES

- 1 RÉUNION PUBLIQUE
- EXPOSITION ITINÉRANTE

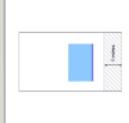
PHASE 4 - RÈGLEMENT (7 Mois 1/2)

IV. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

PHASE 4 : ÉLABORATION DU RÈGLEMENT ÉCRIT & GRAPHIQUE

MÉTHODE « PAR OBJECTIF »

Article 6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et entreprises publiques

UMa	UMb	UMc	UMd	USc	Usi
Zone urbaine mixte de centre-bourg	Zone urbaine mixte de faubourg	Zone urbaine mixte à dominante « grands équipements »	Zone urbaine à dominante habitat	Zone urbaine dédiée aux activités économiques commerciales	Zone urbaine dédiée aux activités économiques industrielles et artisanales
Implantation à l'alignement	Retrait de 3 mètres	Implantation dans une bande de 0 à 5 mètres	Retrait de 5 mètres minimum		  

=> TRADUCTION DIRECTE DES OBJECTIFS DU PADDE EN OUTILS RÉGLEMENTAIRES EN FONCTION DE LEUR DEGRÉ DE MAÎTRISE DU TERRITOIRE
=> EXPRESSION GRAPHIQUE & ILLUSTRÉE DES RÈGLES

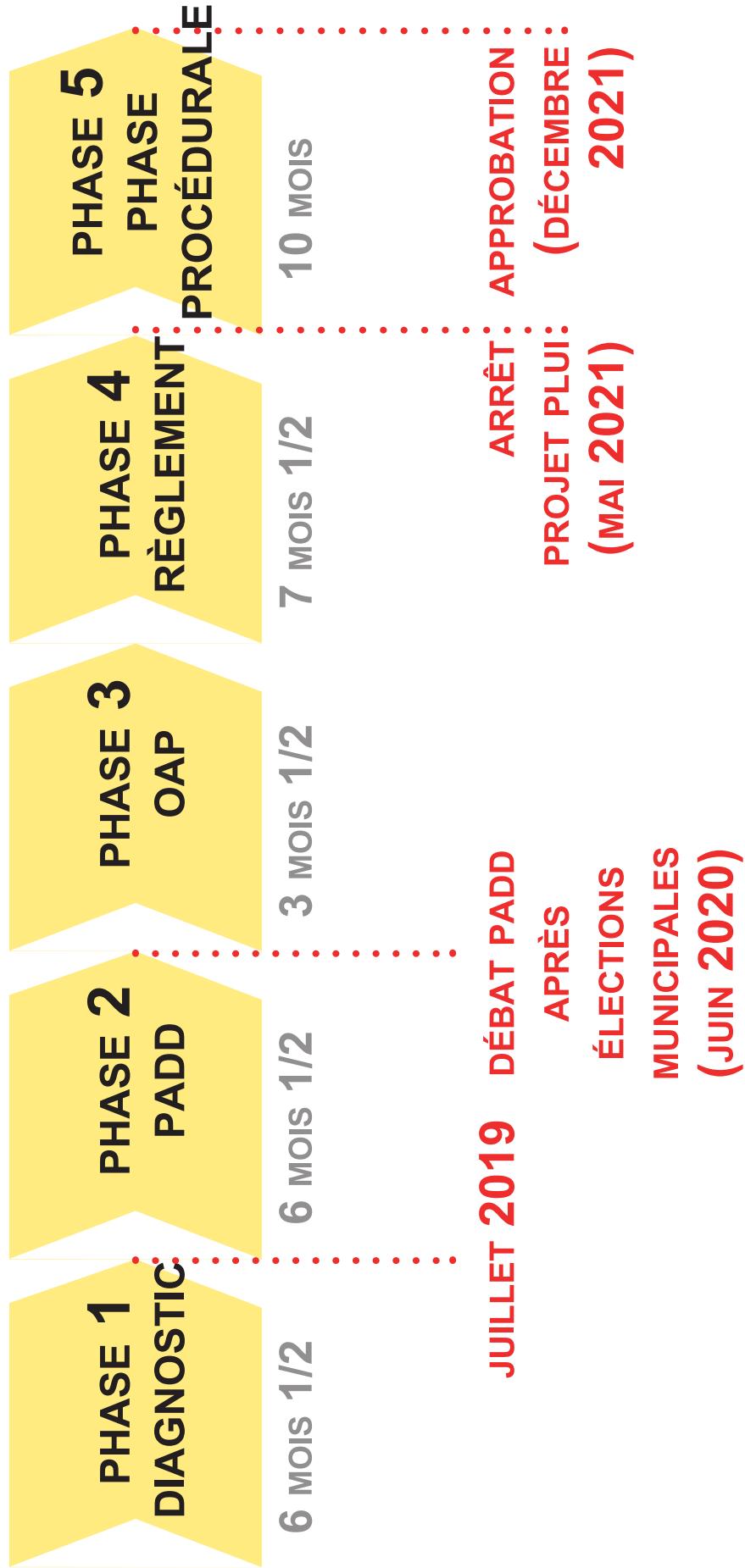


=> PARTICIPATION DES INSTRUCTEURS

IV. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

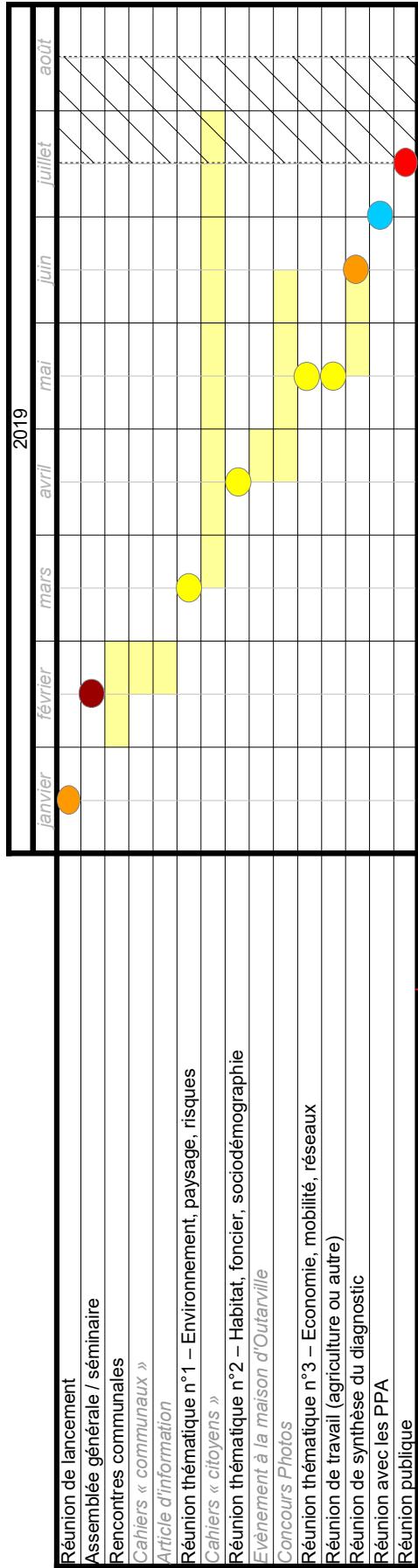
ÉTAPES	RÉUNIONS	CONCERTATION		
ARRÊT	<ul style="list-style-type: none">• 1 RÉUNION DE TRAVAIL• 1 RÉUNION AVEC LES PPA			
CONSULTATION PPA				
ENQUÊTE PUBLIQUE				
APPROBATION	<ul style="list-style-type: none">• 1 RÉUNION DE TRAVAIL• 1 RÉUNION AVEC LES PPA			
PHASE 5 - PROCÉDURE (10 mois)				

V. CALENDRIER



V. CALENDRIER

PROPOSITION DE CALENDRIER - PHASE 1



RENCONTRES COMMUNALES (FÉVRIER)

- RENCONTRES COMMUNALES (FÉVRIER)
- RT N°1 = MI MARS
- RT N°2 = MI AVRIL
- RT N°3 = MI MAI
- RT SUP = MI MAI
- RÉUNION SYNTHÈSE = MI JUIN
- RÉUNION PPA = FIN JUIN
- RÉUNION PUBLIQUE = DÉBUT JUILLET

● Réunion COTECH (Comité Technique – Groupe de travail)

● Réunion COPIL (Comité de Pilotage)

● Réunion publique

● Réunion CIM (Conférence Intercommunale des Maires) & Séminaire Annuel

● Réunion CCV (Conseil Communautaire)

● Réunion CM (Conseil Municipal)

● Réunion PPA (Personnes Publiques Associées)

V. CALENDRIER

PROPOSITION DE CALENDRIER - PHASE 1

RENCONTRES COMMUNALES (PROPOSITION À TITRE INDICATIF)

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4
8h00 - 10h00	Andonville	Tivernon	Léouville	Jouy-en-Pithiverais
10h30 - 12h30	Boisseaux	Chaussy	Charmont-en-Beauce	Attray
13h30 - 15h30	Erceville	Oison	Greneville-en-Beauce	Crottes-en-Pithiveray
16h00 - 18h00	Outarville	Bazoches-les-Galerandes	Châtillon-le-Roi	

SEMAINES DU 04/02/2019 ; 11/02/2019 ; 18/02/2019

VI. ÉCHANGES & PREMIÈRES INFORMATIONS



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



MERCI DE VOTRE ATTENTION